



FONDS SPÉCIFIQUE « THERMOGRAPHIE AÉRIENNE »



Ce dispositif vise à faciliter la réalisation de thermographies aériennes et ainsi accompagner la transition écologique des territoires en identifiant les principales déperditions énergétiques des logements et des bâtiments publics.

À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?

- aux communautés de communes
- aux communautés d'agglomération
- aux syndicats de communes

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Ce dispositif permet d'accompagner financièrement la réalisation de thermographies aériennes, à l'exception des investissements, travaux et achats d'équipement

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

- sont éligibles les EPCI qui souhaitent réaliser une thermographie aérienne à l'échelle de tout ou partie d'un territoire intercommunal localisé dans la Somme

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT ?

- taux de subvention : 50 % du coût TTC
- aide financière plafonnée à 40 000 € par EPCI
- participation minimale du maître d'ouvrage : 20 % du coût de l'opération
- aide départementale cumulable avec d'autres financements publics

CONSTITUTION DU DOSSIER

- ✓ une lettre d'intention adressée au Président du Conseil départemental de la Somme
 - ✓ une note explicative précisant la localisation de l'étude thermographique aérienne
 - ✓ la délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération, sollicitant l'accompagnement financier du Département et adoptant le plan de financement prévisionnel
 - ✓ le calendrier prévisionnel de réalisation des opérations (date de démarrage et date d'achèvement prévisionnelles de l'opération)
 - ✓ le RIB du maître d'ouvrage
- Selon la spécificité du dossier, des pièces complémentaires pourront être demandées



Aucun investissement ne devra être effectué avant l'examen de votre demande de subvention par le Conseil départemental

Déposez votre dossier et suivez son avancement sur le portail de demande de subvention : www.somme.fr/portail-subvention



CONTACT

Conseil départemental de la Somme
Direction de l'attractivité et du développement des territoires
43 rue de la République - CS 32615 - 80026 AMIENS Cedex 1
Tél : 03 22 71 81 71